

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11 février 2026
Date d'affichage 11 février 2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 22 + 7 procurations
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20260224-CM26-02-DEL8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/02/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE VINGT-QUATRE FÉVRIER à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYssel, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Bénédicte MARCHAIS	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYssel a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'énergie ;
Vu le projet de convention de servitude établi au profit d'ENEDIS ;
Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT

- Le projet d'installation par ENEDIS d'un poste de transformation et d'une armoire de coupure destinés à la distribution publique d'électricité.
- Que ces équipements seront implantés sur une emprise de 15 m² à prélever sur la parcelle cadastrée ZC n°0001, d'une superficie totale de 18 560 m², propriété de la commune, située lieu-dit « Le Gros Chêne » ;
- La nécessité d'établir une servitude afin de permettre l'implantation et l'exploitation de ces ouvrages.

Après avoir délibéré,

- **VALIDE** l'ensemble des modalités prévues dans la convention, notamment les conditions d'exercice de la servitude, les responsabilités de chaque partie, ainsi que les engagements pris par ENEDIS et la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSSEL

Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.